

---

Lettre des citoyens de la Montagne-île-Républicaine, ci-devant Saint-Martin-Île-de-Ré, lors de la séance du 16 frimaire an II (6 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lettre des citoyens de la Montagne-île-Républicaine, ci-devant Saint-Martin-Île-de-Ré, lors de la séance du 16 frimaire an II (6 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 5;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_38129\\_t1\\_0005\\_0000\\_3;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38129_t1_0005_0000_3;)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

populaire, pouvant être très utile à ses concitoyens en cette ville dans la circonstance présente, sera prié de rester à Beaugency où il sera plus nécessaire vu ses connaissances locales qu'à son poste de membre du conseil général du département et que l'administration supérieure sera invitée d'accéder à cet arrangement ;

Et 20<sup>e</sup> expéditions du présent seront adressées tant au directeur du département qu'à la Convention. Semblable expédition sera aussi remise aux citoyens Chevalier, Lerond et Deby, commissaires de Blois.

Fait et arrêté lesdits jour et an.

*Pour copie conforme :*

YVONNEAU, secrétaire.

Les citoyens de la Montagne-île-Républicaine, ci-devant Saint-Martin-île-de-Ré, écrivent à la Convention nationale que les traits de barbarie et de férocité exercés sur leurs mandataires et leurs guerriers par les infâmes agents de l'imbécile George et du scélérat Pitt, leur ont inspiré tant d'horreur, que la vengeance est, dans leur île, le cri de tous les Républicains; ils invitent la Convention à ne pas abandonner le gouvernail que le vaisseau ne soit rendu au port. Le fanatisme n'existe plus dans leur île; leurs ci-devant églises sont dépouillées; tous les effets en argent ont pris la route de la Monnaie, où ils deviendront plus utiles sous tous les rapports.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre des citoyens de la Montagne, île républicaine, ci-devant Saint-Martin-île-de-Ré (2).*

« La Montagne, île républicaine, ci-devant Saint-Martin-île-de-Ré, le 6 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

*A la Convention nationale.*

« Citoyens représentants,

« Les traits de barbarie et de férocité exercés sur nos mandataires et nos guerriers par les infâmes agents de l'imbécile George et du scélérat Pitt, nous ont inspiré tant d'horreur, que la vengeance est ici le premier cri de tous nos républicains.

« Pères de la patrie, n'abandonnez pas le gouvernail que le vaisseau ne soit rendu au port. Dirigez notre courage et notre ressentiment, et vous verrez que la satisfaction que nous en tirerons sera digne de nous et proportionnée aux crimes de nos ennemis. Procurez à nos phalanges guerrières les moyens de faire une descente en Angleterre, et Londres, cette nouvelle Carthage, où ils ont délibéré notre ruine, deviendra le lieu de leur supplice et de leur tombeau.

« Mandataires, nous croyons devoir vous assurer que le fanatisme n'existe plus dans notre

île; il a été terrassé sans retour. Nos ci-devant églises ont été changées en temples de vérité, après avoir été dépouillées de tous les emblèmes de la superstition. Tous les effets en argent appartenant à ces mêmes églises, ont pris la route de la Monnaie où ils deviendront plus utiles sous tous les rapports.

« Salut et fraternité.

« Les citoyens composant la Société républicaine de la Montagne. »

*(Suivent 75 signatures.)*

Les citoyens de Bourg, département du Bec-d'Ambès, annoncent à la Convention nationale que la liberté et le républicanisme sont affermis dans ce département; ils demandent que la mission des commissaires Isabeau (Ysabeau) et Tallien soit prorogée, pour que l'amour et la reconnaissance des bons citoyens les dédommagent des outrages qu'ils ont reçus des cannibales stipendiés de Pitt et de Cobourg : ils ajoutent que l'espoir de tous les bons citoyens n'a d'autre appui que la Montagne; que le leur ne sera pas vain. La municipalité de cette commune envoie une croix de Saint-Louis.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre des administrateurs du district de Bourg, du conseil général de la commune et du comité de surveillance dudit lieu (2).*

*Les administrateurs du district de Bourg, le conseil général de la commune et le comité de surveillance dudit lieu, à la Convention nationale.*

« Bourg, département du Bec-d'Ambès, le 6 frimaire de la 2<sup>e</sup> année de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« La liberté et le républicanisme sont affermis dans ce département par les soins et le zèle de vos commissaires Ysabeau et Tallien, et les patriotes, électrisés par leurs discours énergiques et leur présence, s'alarment du bruit qui se répand qu'ils vont quitter une mission si digne des commissaires de la Montagne. Les traités se réjouiraient sans doute, mais les citoyens qui mettent au-dessus de tout le salut de la patrie en seraient inconsolables.

« Qu'ils (*sic*) restent donc parmi nous, ces colonnes de la liberté; l'amour et la reconnaissance des bons citoyens les dédommageront des outrages qu'ils ont reçus des cannibales stipendiés de Pitt et de Cobourg. Ils étoufferont dans leur antre, tous ces tigres altérés du sang des patriotes, que des listes fatales (et sur lesquelles nous occupions sans doute le premier rang, comme ayant déjoué leurs manœuvres) avaient déjà désignés aux poignards des assassins. Citoyens représentants, l'espoir de tous les bons citoyens n'a d'autre appui que la Montagne, le nôtre ne sera pas vain. »

*(Suivent 28 signatures.)*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 3.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 834. *Bulletin de la Convention* du 6<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (vendredi 6 décembre 1793).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 3

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 823